Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260504-202622-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**12**
VOTANTS	**14**

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L an deux mille vingt-six, le 24 avril les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **11 avril 2026** conformément à l article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures 04

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, ANDRE Loïc, BENOIT Sally (départ à 22h30), CHRISTIEN Julie, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie (départ à 22h30), LE QUELLENNEC Gaëlle (départ à 22h30), MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : CORBEL Thomas par Loïc ANDRE, Marie ARTHUR par Julie CHRISTIEN

ETAIENT ABSENTS : David LE BELLEGUY

Conformément à l article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : Julie CHRISTIEN

Délibération 2026-22
Vote des taux d'imposition 2026

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260504-202622-DE

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026.

Madame Le Maire rappelle que l'équilibre du budget est lié au produit fiscal.

Pour en assurer la recette, le Conseil municipal doit voter les taux de fiscalité directe.

Madame le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.52%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 110.04%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.23%

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix contre :

- RETIENT les taux suivants pour 2026 :

  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.52%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 110.04%
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.23%

Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 3

Le 24 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO (Côtes-d'Armor)